

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE223

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par la référence : « du présent I ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.